

Image not found or type unknown



Vider un compte bancaire avant un deces

Par **derrien**, le **19/09/2012** à **18:43**

Bonjour, mon pere atteind d'un cancer en phase terminal est locataire d'un appartement j'aurais souhaité savoir si pour la succesion mon frere et moi devons passer par un notaire ou pas? il ne possede aucun bien d'autre part ayant procuration sur ses comptes nous souhaitons retirer de l'argent afin de ne laisser que 5000euros. en avons nous le droit? merci de votre réponse